

Patente. Il était impossible d'entrer plus timidement dans la voie des réformes nécessaires. Et si, par sa constitution même, cette assemblée hybride n'était guère apte à ressusciter la confiance du public, les conditions où on l'appelait à siéger, les précautions dont on entourait cette « concession », cette « réforme », eussent achevé de lui ôter tout prestige et toute autorité. Le règlement du Reichsrath renforcé, promulgué par l'empereur, établissait un ordre hiérarchique de préséances entre ses membres, — les archiducs, les cardinaux, les ministres prenaient place et votaient suivant leur rang, les autres conseillers après eux et par ordre alphabétique, — excluait la publicité des séances, imposait aux conseillers le secret des délibérations ; seuls, les résultats de chaque séance devaient être, par les soins du président, publiés à l'Officiel ¹. — S'il y avait encore des naïfs pour croire à une vraie réforme, la liste des membres extraordinaires acheva de détruire leurs illusions. Plus de la moitié des sièges étaient attribués à la haute aristocratie et au haut clergé ; une demi-douzaine à de hauts fonctionnaires anoblis, dix seulement à des industriels, des commerçants, des avocats, c'est-à-dire aux représentants de ces classes moyennes dont l'État était forcé désormais, après les avoir trop longtemps dédaignées, de solliciter et d'acheter le concours. Ce n'était pas le couronnement, c'était l'avortement des réformes. L'opinion publique restait dans une indifférence hostile ; parmi ceux qui étaient bien placés pour voir et prévoir, les dispositions n'étaient guère plus optimistes. Szögyény, un loyaliste, écrivait dans son journal : « Tout cela, c'est le toit, mais sans rien dessous, fondations ni édifice. Ce n'est pas sans valeur ; mais personne n'y croit ². »

Ce furent les amis de Szögyény, les conservateurs hongrois, qui donnèrent au Reichsrath toute sa valeur, et qui y firent croire. Dans l'agitation constitutionnelle et nationale qui s'était emparée du pays, entraînant jusqu'à la plus haute aristocratie ³, les minces concessions du 5 mars ne pouvaient produire aucun effet ; la nation réclamait son droit, sa Diète légale. L'organe du parti de Deák, le *Pesti Napló*, par un contre-sens voulu, annonçait à ses lecteurs la convocation du « Reichsrath empesé ⁴ ». Deák, iné-

1. Règlement, § 9, 16, 22.

2. Marczali, *A legúj. kor tört.*, 867.

3. Kossuth, *Meine Schriften aus der Emigration*, II, 70-3.

4. Beksics, *Kemény Zs.*, 178 (jeu de mots sur *verstärkt*, qui signifie à la fois renforcé et empesé).